LA LETTRE du CHABOT

Assemblée Générale 2018

Le mot du Président à l'Assemblée Générale :

C'est notre Vingt et unième assemblée Générale Ordinaire. 21 ans et les dossiers sont toujours plus que présents. Les porteurs de projets nous amènent toujours plus de blé à moudre : merci on commence à connaitre les méandres qui alimentent leur moulin.

Tous les ans, de par votre présence, le groupe constituant le Conseil d'Administration reprend des forces, une reconnaissance où celui-ci repart pour une nouvelle année de combat.

Je tiens aussi à remercier toute les personnes qui se greffent aux réunions tous les seconds mardi de chaque mois, pour un point particulier, une info… sans être bien des fois adhérent du Chabot.

« Ne doutez jamais qu'un petit groupe d'individus conscients et engagés puisse changer le monde. C'est même de cette façon que cela s'est toujours produit » Margaret Meed, anthropologue, une des premières militante contre le réchauffement climatique.

Merci à tous.

Les dossiers majeurs de l'année

1 - Encore et toujours les gravières :

Le Chabot ne lâchera pas ce dossier d'extraction et de remblais en nappe.

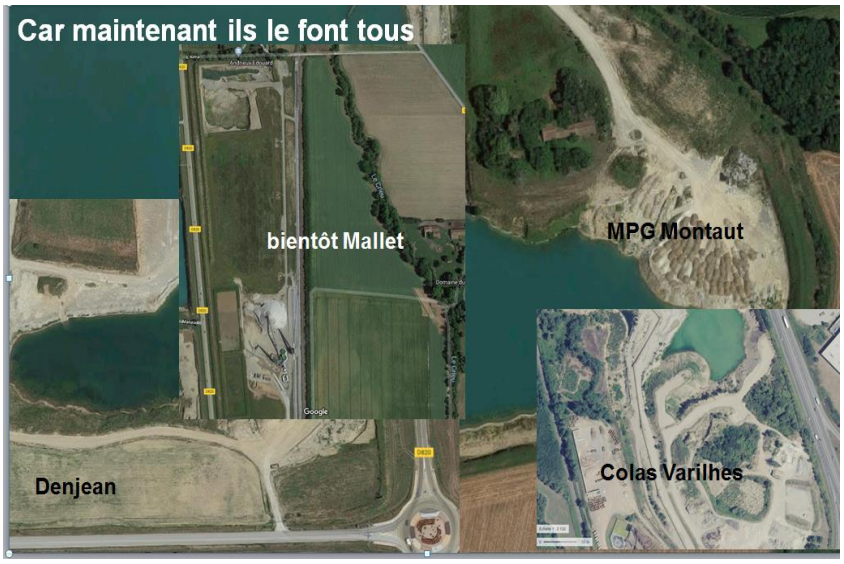

Associés à l'exploitation sans limite des graves alluvionnaires,

- sur de très grandes surfaces (près de 700 hectares sur la Basse Ariège),
- sur de très grandes profondeurs (entre 15 et 20 mètres),
- mettant systématiquement à jour et en danger la grande nappe phréatique d'accompagnement de l'Ariège,
- transformant définitivement la plaine alluviale fertile de Montaut-Saverdun, en une longue théorie de lacs, inutiles et coûteux à entretenir, exposant la nappe à l'évaporation et aux pollutions directes,

les remblais de déchets du BTP dans la grande nappe pluviale et alluviale de l'Ariège re-larguent aujourd'hui massivement leurs polluants et forment un véritable mur barrage à son écoulement.

C'est à ce terrible constat, que nous avions pourtant anticipé et dénoncé que les populations riveraines locales doivent aujourd'hui faire face.

Métaux dissous (aluminium, fer) à des doses mille fois supérieures aux normes de potabilité,

Métaux dissous

- Concentrations en amont du site = non détectable pour l'aluminium et pour le fer dissous
- Concentrations dans le plan d'eau remblayé = 10 * seuil de potabilité du code de la santé publique
- Diffusion avérée des métaux dissous en berges de l'Ariège (Natura 2000)
- Contamination avérée des 2 ruisseaux à 800m et à 1500 m du plan d'eau recevant les déchets
- Surface contaminée dans la carrière et à son alentour > 100 ha
- **Contamination probable de sources et puits employés pour la fourniture d'eau potable et domestique**

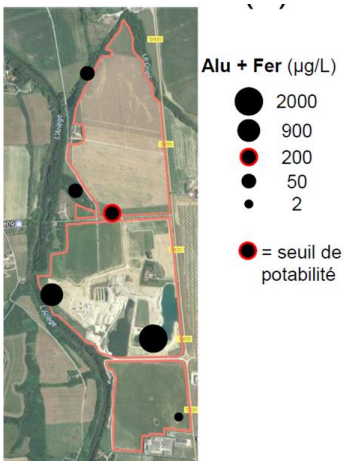

présence d'hydrocarbures,

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

- Contamination à partir de la décharge
- Contamination à partir des poussières émises par les véhicules et des remblais
- Surface contaminée dans la carrière > 20 ha
- Surface contaminée à son alentour ?

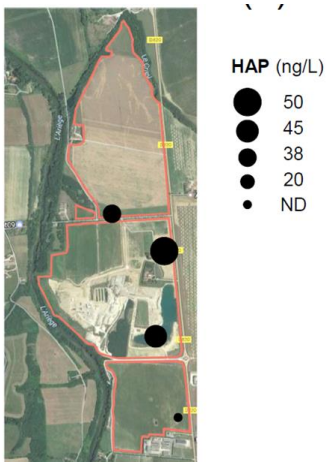

effondrement de la hauteur de la nappe à l'aval des tremblais, puits qui s'assèchent et sources qui se tarissent, telles sont les conséquences de ces pratiques d'un autre âge.

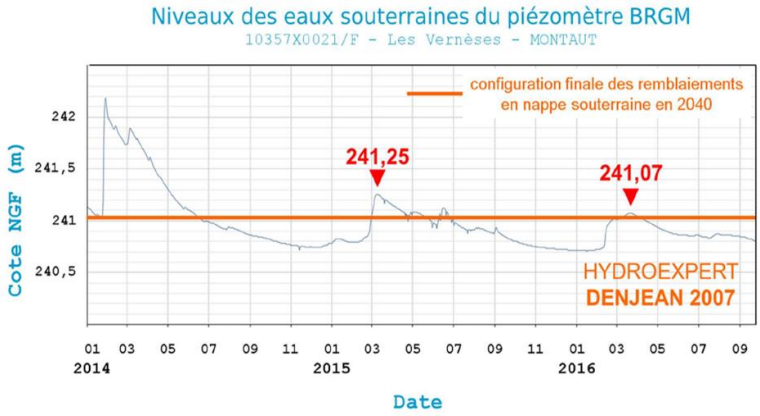

Le niveau des eaux souterraines se situe déjà en-dessous des engagements de Denjean Granulats dans la configuration finale des décharges.

Recours juridiques, information des populations, médiatisation, saisie des politiques… notre association est sur tous ces terrains pour s'opposer et mettre fin à ce scandale.

Cette année aura été riche d'interventions et de contacts et un nouvel élan semble bien naitre vers Saverdun et ses environs.

Des riverains, des élus locaux et même nos nouveaux parlementaires s'émeuvent et se mobilisent très fort.

Notre association les assure de son soutien, les remercie pour leur pugnacité et les accompagne dans leur démarche.

Vous vous souvenez certainement des terribles revers que nous avions subis l'an dernier sur le plan juridique.

L'année 2016 se clôturait durement avec le jugement négatif de la cours d'appel de Bordeaux à notre demande d'annulation de l'autorisation d'exploiter les graves alluvionnaires accordée à la Société Denjean sur Saverdun.

En ce début d'année 2018, un nouvel espoir se dessine puisque le Conseil d'Etat saisi par ces mêmes riverains sur les conséquences désastreuses apparues vient de rendre sa décision : **il annule le jugement rendu par la Cours d'Appel de Bordeaux** et demande un nouvel examen du dossier.

C'est du même coup de bon augure pour notre autre dossier en appel concernant l'autorisation Mallet sur Montaut qui a les mêmes pratiques et donc aura les mêmes effets sur la nappe.

2 – Toujours la cartographie des cours d'eau :

Une année de plus pour défendre et recenser le réseau « chevelu », prunelle des yeux de notre réseau hydrographique. https://reporterre.net/Qu-est-ce-que-le-chevelu

Car avec cette nouvelle cartographie, comme nous en faisions l'analyse lors de notre précédente « Lettre du Chabot », il s'agit ni plus ni moins que de refaire la carte hydrographique de la France, département par département en décidant, sans avis d'expert, sans géographe, sans hydrologue, sans cartographe, ce qui est un cours d'eau et ce qui ne l'est plus.
Sur le plan purement règlementaire, la notion de cours d'eau n'a pas été définie par la loi, mais a été laissée à l'appréciation du juge. Ainsi de jurisprudence en jurisprudence, la définition des cours d'eau s'est construite de façon pragmatique et s'est alignée à la diversité des situations géographiques locales.
Ainsi, sous la pression de syndicats agricoles les services de l'Etat se sont lancés dans la révision de la cartographie hydraulique dans un esprit délibérément restrictif.
C'est sur ce dossier que notre association se mobilise depuis plus de deux ans. Et ce sont aujourd'hui des centaines d'heures de travail.

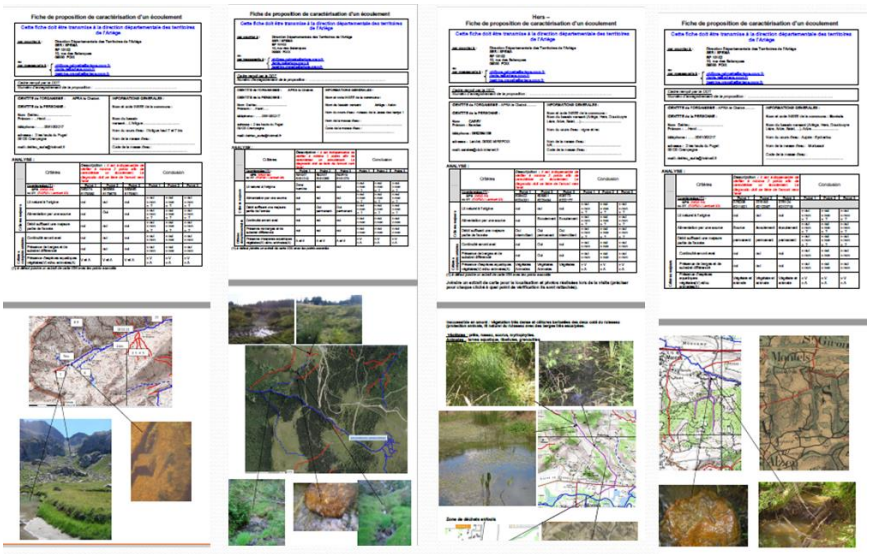

Suite à la mise en ligne début 2017 de la nouvelle carte des cours d'eau nous avons été très surpris et choqués de voir transformés en « fossés » un nombre important d'écoulements dans la plaine de Basse Ariège alors qu'ils n'ont fait l'objet d'aucun échange en groupe de travail.
Tout devait passer pourtant, en toute transparence, par fiche navette détaillée.
La Préfète avait pourtant fixé les règles du jeu et nous nous y sommes totalement astreints.

Nous dénonçons ces dérives actuelles des services de l'état et nous ne cèderons rien.

C'est un travail considérable. A ce jour nous avons présenté 120 fiches d'écoulements pour prouver. A notre connaissance seule une dizaine de fiches nous ont été transmises en provenance de la « Chambre d'Agriculture » pour débat contradictoire en commission.

Notre association, Isolée et très seule sur ce terrain, se fait pourtant bien entendre des médias, dans la presse et les radios locales (La Dépêche, l'Azinat, radio « transparence »)…

Dans la presse et les radios nationales : le journal de l'environnement « Reporterre » poursuit son soutien et s'en fait largement l'écho avec deux nouveaux articles de fond :

https://reporterre.net/Course-contre-la-montre-pour-sauver-les-cours-d-eau

https://reporterre.net/Des-milliers-de-cours-d-eau-sont-rayes-de-la-carte-de-France-et-s-ouvrent-aux

Ce premier épisode propose de remonter à l'origine du fleuve, vers le petit chevelu des montagnes aujourd'hui menacé, là où naissent les cours d'eau avant de dévaler le territoire et ainsi de le façonner. On y regardera les sources au plus près et on ira à la recherche du fleuve sauvage.

et c'est maintenant au tour de France Culture de nous aider :

https://www.franceculture.fr/emissions/lsd-la-serie-documentaire/lusage-du-fleuve-14-le-fleuve-sauvage

3 - Le dossier de la réalimentation de Montbel par le Touyre : un projet anachronique, couteux et dangereux pour les milieux.

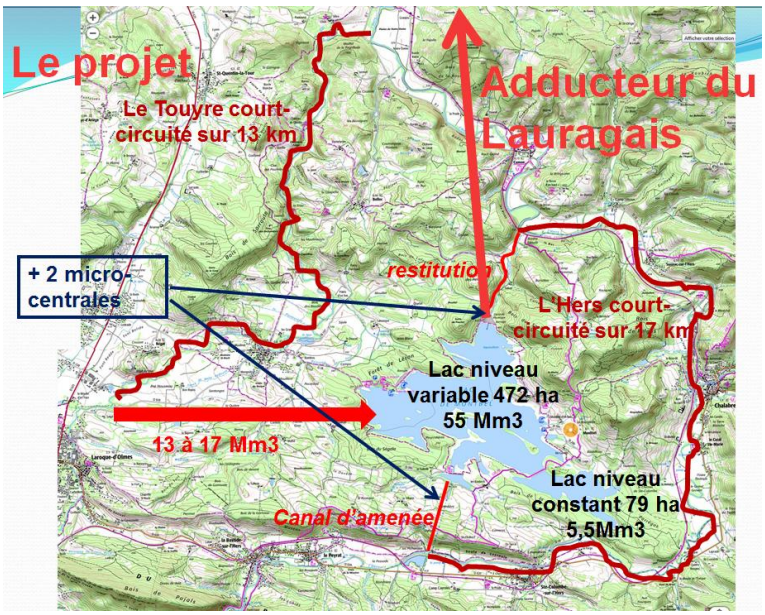

Le Conseil Départemental de l'Ariège projette de réalimenter le barrage de Montbel, et envisage d'augmenter sa capacité de stockage par rehausse du barrage et prélèvement de 13 à 17 Millions de m3 par an sur la rivière Touyre.

La prise d'eau est prévue au-dessus du hameau de Régat et en amont du rejet de la station d'épuration de Laroque d'Olmes.

Notre association s'oppose à ce projet très perturbant pour l'environnement et qui peut remettre en cause de nombreuses activités locales :

- Même s'il peut paraître moins pollué aujourd'hui, l'état du Touyre n'en reste pas moins le plus mauvais du département. Le porteur de projet lui-même n'a pu cacher la réalité des analyses dans les études qu'il a présentées : la qualité du Touyre se dégrade très fortement entre Montferrier et Laroque d'Olmes. Or, c'est justement là que va que se faire la prise d'eau. Le Conseil départemental prend le risque de voir l'eau et les sédiments du lac de Montbel pollués durablement.

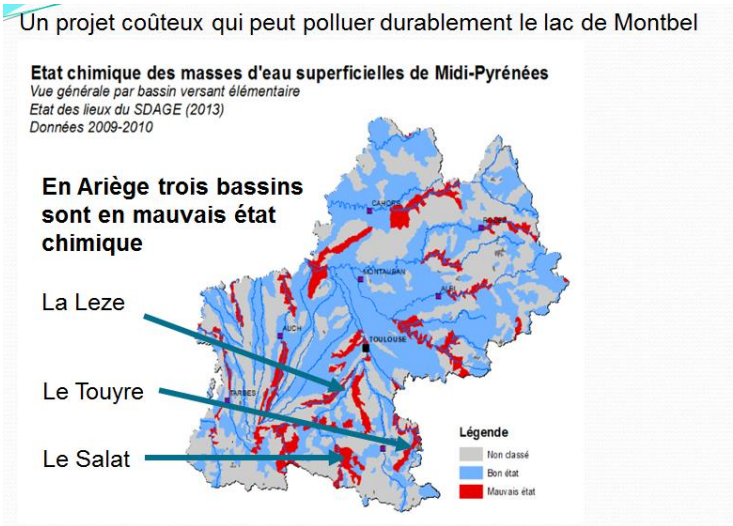

- 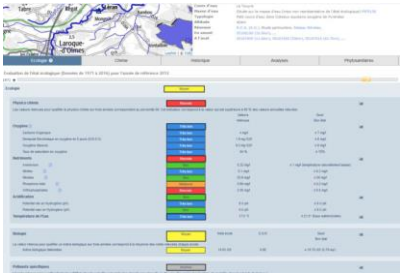

- hors période de crue exceptionnelle, le Touyre se verra réduit à 600 litres par seconde, ou moins, en aval de la prise d'eau, ce qui le réduira de façon quasi permanente à son débit d'étiage annuel le plus bas. Les effluents de la station de Laroque d'Olmes, dont les performances sont mauvaises, se déverseront donc dans un débit appauvri.

- Ce secteur à l'aval de Léran, au potentiel touristique varié, va se retrouver ainsi en situation de pollution significative et permanente.

C'est pour satisfaire un modèle d'agriculture intensive et industrialisée qui utilise beaucoup de produits phytosanitaires (pesticides, herbicides) et beaucoup d'engrais en basse Ariège, dans l'Aude et en Haute-Garonne, que le Conseil départemental 09 veut engager 13 millions d'euros dans la réalisation de ce projet.

Un front uni d'associations et collectifs citoyens s'est formé pour réagir contre ce projet.

APRA « le Chabot »

4 – Et tout au long de l'année :

4 – 1 Des Enquêtes Publiques lourdes de conséquences

- Création d'une unité de méthanisation – combustion sur la Commune de Montaut

Outre de nombreuses nuisances riveraines, ce projet nous apparaît comme une caution verte au développement d'une agriculture industrielle qui a montré ses limites par la dégradation importante de la qualité des masses d'eau ariégeoises, y compris celles utilisées pour la consommation humaine et la réduction drastique de la biodiversité des milieux impactés.

Notre association a déposé contre ce projet mais conformément à ce que nous avions déjà engagé comme débat auprès de la chambre d'agriculture, nous restons ouverts aux propositions de méthanisation de taille modeste susceptibles d'apporter des solutions de fond de vallées à la gestion de déchets agricoles parfois difficiles à éliminer.

- Consultation publique relative à l'épandage des produits phytos

Ces produits extrêmement nocifs pour l'homme et l'environnement sont sujets à grande controverse et méritent que l'on prenne toutes les précautions nécessaires. Ils se retrouvent aujourd'hui en abondance dans tous les cours d'eau du département jusqu'à de très hautes altitudes.

- Centre de recyclage de véhicules, métaux et déchets contre le Touyre
- Travaux de confortement de la RD4 à Eylie
- 2 études au cas le cas : une micro-centrale sur le Touyre et une sur Ascou
- Carrière de pierre à aiguiser de Saurat
- Restructuration du domaine skiable des Campels à la station d'Ax-3 Domaines
- Aménagement des berges du lac de St Ybars
- Le PLUI de Mirepoix : *les points à faire passer : limiter l'habitat horizontal, stopper l'artificialisation des terres agricoles, créer des zones tampons post stations d'épuration entre exutoire et milieux, libérer er respecter un espace de divagation des cours d'eau (zone 50 m inconstructible), engager la Communauté de Communes de Mirepoix vers le zéro pesticides sur son territoire …*
- Le PLU de Saverdun : *mêmes préoccupations que pour Mirepoix avec le supplément du dossier des gravières en Basse Ariège et des remblais en nappe.*

4 – 2 les signalements et les autres actions :

- Lutter contre les dépôts sauvages : Goutte de Matte

- Augmentation de puissance de la Centrale de Grépiac

- Continuité écologique : Centrale de Lacourt

- et respect des consignes de fonctionnement ; centrale St Girons

- pose de cuve et prélèvements sans autorisation à Rieux de Pelleport sur un ruisseau protégé

- Captages sans autorisation : Cougnet à Salau

- Rejets polluants : Mirepoix

5 - Les actions juridiques : traités et en cours

- dossier Chega de Querigut en appel au TA

- autorisation de la gravière Mallet en appel au TA

- moulin des Salenques en appel au TA

- retenue pour les canons à neige de Beille au TA

- + les dossiers évoqués de la retenue de Guzet, de l'extension d'Ax et du captage de Variscan

- le gros dossiers contre EDF au Querigut au Civil

- contre X pollution au tétrachloroéthylène à Foix
- le Scot au TA
- continuité écologique à Seix sur l'Estours
- non respect du débit réservé à St Girons
- épandage en bord de ruisseau à Lézat

pareil à Ustou

- d'où notre saisie du TA contre l'arrêté phyto

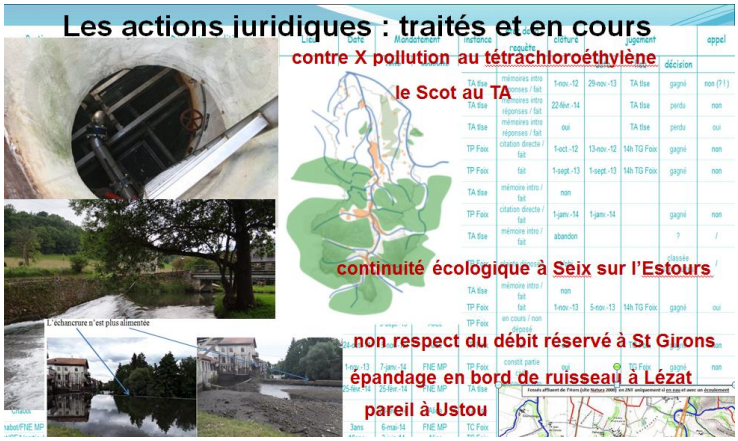

6 - La vie de l'association

- Les réunions institutionnelles : le CESEA, Natura 2000, opération coordonnée Ariège, Opération EDF Vicdessos, PGE Garonne Ariège, PERM Salau, cartographie des cours d'eau, COPIL pollution Layroule, CODERST, CDNPS …

- Des échanges, des rencontres et manifestations : FNE MP, le CEA, les Faucheurs volontaires, FDPPMA, police des eaux, ARB, naturalistes d'Ariège…

- Une présence de plus en plus active et remarquée dans les médias : locaux, régionaux et nationaux
- Sans oublier nos réunions mensuelles et nos formations militantes

Et notre journée conviviale chez nos amis de Fourmiguère, Sylvain et Doris.

7 - trésorerie :

Les comptes de 2017 de l'association sont arrêtés respectivement à :

7 455 euros de recettes pour 8384 de dépenses ce qui dégage un solde négatif de 929 euros.

Avec son petit budget notre association paraît fragile mais nos adhérents sont fidèles et nous continuons à nous renforcer.

Année	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Adhérents	91	100	111	115	116	118	124	126	133	153	161
Membres cotisant	71	80	85	77	70	81	95	90	95	111	108
Cotisation	779	858	938	1 025	1 071	1 083	1 406	1 345	1 412	1 592	1 571

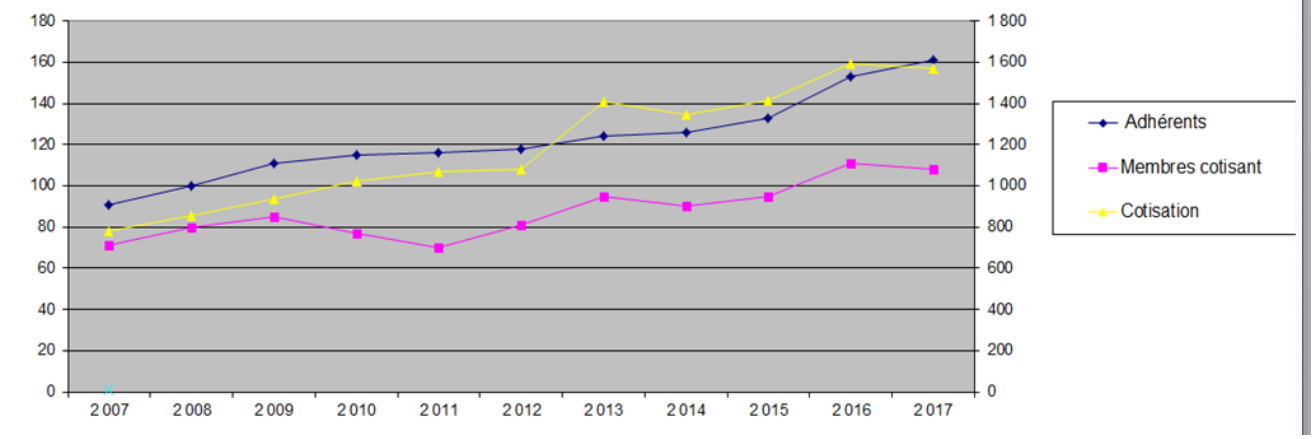

Pensez au « Chabot »

N'attendez pas …

Votre cotisation est la marque de votre intérêt et de votre soutien.

Mais il est facile de l'oublier :

N'attendez pas, faites-lui vite parvenir votre cotisation !

Les petits ruisseaux font les grandes rivières

Cotisation 2018 : adhérent 15 euros, inchangée (vous avez de faibles revenus : 6 euros)
cotisation couple 25 euros

vous pouvez payer votre cotisation :

- sur le site : https://www.helloasso.com/associations/apra-le-chabot/adhesions/adhesion
- Ou par Chèques à l'ordre de : APRA « le Chabot » - Mairie de Varilhes 09120
- Ou remis à Jean Pierre Jenn, trésorier ; 615 Route de Revel
  31450 Odars

un reçu après paiement vous sera délivré pour la déclaration de vos impôts